



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

Ministère chargé
de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
02/03/2015

Dossier complet le

N° d'enregistrement
F01115P0040

1. Intitulé du projet

Réalisation d'une résidence de logements sociaux pour étudiants
sur la ville de Gif-sur-Yvette (91)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
R122-2 36° : Travaux ou constructions soumis à permis de construire sur le territoire d'une commune dotée d'un document d'urbanisme en tenant lieu	Construction d'un ensemble immobilier d'environ 24 000 m ² SDP à destination d'une résidence étudiante sociale sur une emprise foncière totale de 14 603 m ² . Le projet sera réalisé à travers deux phases : Phase 1 : création de 21 025 m ² SDP (767 logements et 1 logement gardien) Phase 2 : création de 2 975 m ² SDP (141 logements) L'ensemble du projet fait l'objet du dépôt de 3 permis de construire de manière simultanée.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'un ensemble immobilier composés de plusieurs bâtiments collectifs programmés en R+4 à R+5.

Le projet développe 6 890 m² de pleine terre et comprendra 908 logements dont 789 logements de type T1 et 119 logements de type colocation à 2 ou 3 personnes ainsi que 1 logement de gardien.

Il permettra l'accueil de 1079 lits.

Le projet développe 160 places de stationnement (environ 140 places comprises au sein d'un parking sous-sol sur un niveau et environ 20 places en RDC intégrées au bâti).

Le projet n'est pas soumis au PPRI du Bassin de l'Yvette

Le projet se situe en dehors des zones Natura 2000 et ZNIEFF 1 et 2

Le projet n'est pas soumis à un PPRMT

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objet :

- De produire 908 logements étudiants sociaux afin de répondre aux objectifs de programmation de la ZAC du quartier de Moulon notamment en termes de logements étudiants (l'opération d'aménagement prévoit la réalisation de 80 000 m² SDP soit 2 600 logements étudiants environ) et assurer l'attractivité du futur Campus Paris-Saclay
- Dynamiser le quartier en facilitant l'accueil et l'hébergement des étudiants
- De densifier raisonnablement les parcelles existantes en cherchant à s'intégrer harmonieusement dans le quartier et participer au développement d'un campus urbain de rang mondial

Le projet prévoit une démarche environnementale notamment par la labellisation Effinergie + et H&E Profil A.

Il favorisera également le développement de déplacements doux par sa proximité avec un arrêt du futur TCSP qui reliera le campus aux villes de Massy et Saint-Quentin-en-Yvelines.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Afin d'obtenir les labellisations Effinergie+ et H&E Profil A, les travaux respecteront les exigences des certifications tenant au thème chantier propre : information des riverains, traitement des réclamations, gestion optimisée des flux, limitation et maîtrise des nuisances sonores et autres pollutions inhérentes à un chantier.

Aucune pollution n'a été décelée au droit du site, le site est compatible avec tout type d'usage et les terres qui seront excavées pourront le cas échéant être orientées vers une installation de stockage de déchets inertes.

Travaux prévus en 2 tranches :

Compte tenu de la présence d'un poste de détente GRT Gaz à l'extrémité nord-Ouest du site, la partie extrême Nord-Ouest sera aménagée dans le cadre d'une phase 2, une fois les travaux de dévoiement de la canalisation et déplacement du poste de détente réalisés.

20 mois pour la phase 1

15 mois pour la phase 2

Le chantier sera labellisé Ecosite et sera réalisé à travers un chantier à faible nuisance.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Résidence étudiante accompagnant l'installation des établissements d'enseignement et de recherche dans le cadre de l'aménagement du quartier de Moulon, l'opération prévoit l'implantation d'un grand nombre de logements étudiants à travers une offre diversifiée et innovante.

Le projet facilitera les flux au sein du quartier en assurant la liaison entre la Rue Joliot Curie et le Mail Joliot Curie via une traversée Nord-Sud accessible aux piétons et cyclistes, et en permettant de rejoindre le Jardin Ecologique depuis le Carré des Sciences et le Parc du Moulon via un cheminement piéton Est-Ouest. Etant situé à proximité immédiate d'un arrêt du futur TCSP (liaison du quartier de Moulon avec Massy et Saint-Quentin-en-Yvelines) mis en service fin 2015, le projet prévoit un usage fortement limité de la voiture (1 place de parking pour 150 m² de SDP).

Les bâtiments seront labellisés Effinergie+ et H&E Profil A et respecteront la RT2012-20%.

Ils seront raccordés au réseau de chaleur mis en place sur le quartier (chaleur, ECS et froid). Ce réseau sera réchauffé grâce à un forage géothermique sur la nappe de l'Albien.

De larges espaces verts sont prévus à travers une prairie à gestion différenciée qui offrira au site une certaine perméabilité en lien avec les espaces paysagers aménagés dans le cadre de la ZAC et bordant à l'Est et à l'Ouest le site.

Dans le cadre d'une démarche environnementale du projet, 47% de la surface totale du projet sera en pleine terre, des toitures végétalisées seront mises en place et le site raccordé à un système de noues publiques.

Des emplacements seront réservés pour l'installation ultérieure de panneaux photovoltaïques (30% de la surface totale de toiture) dans le cadre de la mise en place d'un smart-grid à l'échelle du Campus Paris Saclay.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire instruit auprès du préfet. Compte tenu des caractéristiques du projet et de la présence d'une servitude de canalisation de gaz sur la partie Nord-Ouest du site, trois permis de construire seront déposés simultanément au titre :

- Permis 1 : des travaux de construction de la phase 1 pour une surface de plancher créée de 18 195 m² correspondant à la réalisation des lots B7 et B8 (soit 629 logements et 1 logement pour gardien);
- Permis 2 : des travaux de construction de la phase 1 pour une surface de plancher créée de 2 830 m² correspondant à la réalisation de la première moitié du lot B6 (soit 138 logements - B6a)
- Permis 3 : des travaux de construction lors de la phase 2 pour une surface de plancher créée de 2 975 m² correspondant à la réalisation de la seconde moitié du lot B6 (soit 141 logements - B6b)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire instruit auprès du préfet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du foncier	14 603 m ²
Surface de plancher créée	24 000 m ² réalisée en 2 phases : -21 025 m ² SDP lors de la phase 1 - 2 975 m ² SDP lors de la phase 2
Nombre de logements (R+4/ R+5)	908 logements : -767 logements (dont 1 logement gardien) en phase 1 -141 logements en phase 2
Nombre de places d'accueil	1079 places
Nombre de stationnement	160 places dont 20 places en RDC intégrées au bâtiment

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Joliot Curie
91190 Gif-sur-Yvette

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 09 ' 48 " 3 Lat. 48 ° 42 ' 37 " 8

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du quartier de Moulon qui s'organise au moyen d'une Zone d'aménagement Concerté.

La ZAC du quartier de Moulon, d'un périmètre d'environ 330 hectares vise à l'émergence d'un cluster scientifique et technologique sous la forme d'un campus universitaire d'environ 840 000 m² SDP.

Cette dernière a fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale le 7 septembre 2013.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Parcelle de 14 603 m² regroupant :

- une partie d'un terrain agricole inscrit en zone urbaine multifonctionnelle (d'environ 5 107 m²);
- une partie de la rue Joliot-Curie qui fera l'objet d'un déplacement dans le cadre de l'aménagement global du quartier de Moulon (2 759 m²);
- une emprise urbanisée, dont les bâtiments ont été démolis à proximité du bâtiment du CNEF d'environ 6 737 m².

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Gif-sur-Yvette approuvé en juillet 2013:

- zone UMg (Joliot-Curie)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à plus de 800 m d'une ZNIEFF 1 et bien au delà de 3 km d'une ZNIEFF2. Bien qu'un arrêté de protection de biotope couvre actuellement le secteur du moulon, aucune incidence n'est à relever sur le projet en raison d'une absence d'espèce faunistique ou floristique protégée. Par ailleurs, un arrêté portant dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées dans le cadre de la ZAC du quartier du Moulon a été signé par le Préfet de l'Essonne le 18/02/2015.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans un parc national, ni un parc naturel marin, ni une réserve naturelle. Il est situé à plus de 700 m du parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PEB arrêté ou en cours d'élaboration n'est présent sur la commune de Gif-sur-Yvette

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une AVAP ni dans une ZPPAUP
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé dans une zone humide.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par le PPRI du Bassin de l'Yvette. Il n'existe aucun PPRT prescrit ou approuvé
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site non répertorié comme pollué (voir annexe C du CERFA).
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site localisé dans une zone de répartition des eaux de l'Albien
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site non localisé dans le périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique inscrit ou classé ne se trouve dans le périmètre envisagé du projet. Aucun vestige archéologique n'est à relever (confirmation issue d'un courrier de la DRAC en date du 3/11/2014) - voir annexe D du CERFA
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve à plus de 4 km d'un site Natura 2000.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation du réseau de la ville
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'utilisation des masses d'eau souterraines et utilisation du réseau de la ville.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terres excavées seront évacuées. Le chantier prévoit le déblais/remblais d'environ 20 000 m3.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne suppose pas l'utilisation de ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit au sein de la ZAC du quartier de Moulon qui a fait l'objet d'un diagnostic de biodiversité à l'échelle de la ZAC. A cet égard, le site fait état d'un biotope présentant peu d'enjeux écologiques et ne comprenant aucune espèces protégées. De plus, un arrêté portant dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées dans le cadre de la ZAC du quartier de Moulon a été signé par le Préfet de l'Essonne le 18/02/2015.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune incidence n'est de fait à prévoir sur les zones naturelles à proximité

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site s'inscrit sur un territoire zoné UMG (zone urbaine multi-fonctionnelle) et n'engendre aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes. Dans le cadre de l'aménagement du quartier de Moulon, 2 326 ha de terres agricoles ont été sanctuarisés à travers la création d'une ZPNAF
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ICPE n'est à proximité immédiate du site (la plus proche étant à plus de 2 km et concerne le CNRS)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site échappe à l'aléa inondation du PPRI du Bassin de l'Yvette et se situe dans une zone à risque sismique très faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucun risque sanitaire et n'est concerné par aucun risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet constituera une source de bruit modéré lors de sa phase chantier (qui sera réalisé à travers un chantier propre) et ne compte que peu de résidents à proximité immédiate (étudiants et chercheurs)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, le projet est situé à proximité immédiate de la rue Joliot-Curie, axe structurant le futur quartier et du Mail Joliot Curie sur lequel s'organisera le parcours du futur TCSP. Une étude acoustique réalisée dans le cadre du dossier d'enquête préalable à la DUP du TCSP sur le quartier de Moulon a défini la zone comme à ambiance modérée.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucune odeur particulière et n'est pas concerné par des nuisances olfactives
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucune vibration particulière et n'est pas concerné par des vibrations s'inscrivant sur un terrain plat.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune pollution lumineuse particulière n'est à signaler sur le site actuellement.</p> <p>Le projet s'inscrira dans une démarche de gestion optimale des éclairagements. Un schéma directeur lumière sera mis en place à l'échelle du Campus Paris Saclay (Agence de conception lumière: Concepto)</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le chantier s'inscrira dans le cadre d'une labellisation Ecosite dont l'un des objectifs est la mise en place d'un chantier propre respectueux de l'environnement</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre aucun rejet hydraulique, les eaux souillées par le chantier feront l'objet d'un traitement particulier et des dispositions particulières seront faites afin d'éviter toute pollution par infiltration.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le chantier prévoit l'évacuation d'au moins 20 000 m³ de terres excavées qui seront transportées à la déchetterie la plus proche.</p> <p>Comme souligné au sein de l'argumentaire joint au présent CERFA aucune pollution du sol n'est à relever au droit du site.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non, le site cherchera au contraire à s'inscrire de manière harmonieuse dans le futur quartier Joliot-Curie, un des sites majeurs du projet urbain de la ZAC du quartier de Moulon en cohérence avec le développement d'un campus urbain de qualité.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Urbanisme : nouveaux habitants.</p> <p>Le projet s'inscrit dans l'objectif affiché de production de logements étudiants afin de permettre l'accueil d'étudiants et de chercheurs au regard de l'implantation d'établissements universitaires prestigieux au sein du campus Paris-Saclay (Ecole Centrale Paris, ENS Cachan, Université Paris sud...)</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'inscrit au sein de la ZAC du Quartier de Moulon qui a fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale.

Le projet appliquera strictement les règles prévues au sein du cahier des charges de cession de terrain annexé lors de la vente du foncier et qui traduisent les mesures visant à limiter les effets négatifs notables de la ZAC sur l'environnement.

Ce cahier des charges est en outre soumis pour approbation à l'autorité administrative.

L'incidence du projet a en outre fait l'objet d'un développement plus approfondie au sein d'un argumentaire joint au présent cerfa.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le projet s'inscrit sur une commune du département de l'Essonne

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a fait le choix dès sa conception de prendre en compte la préservation et le développement d'enjeux environnementaux au regard de ses caractéristiques, de sa localisation et de son impact sur l'environnement existant.

Comme indiqué plus haut, un argumentaire, joint au présent cerfa, a été rédigé à cet effet.

A titre liminaire, le projet est basé sur les règles du PLU de Gif sur Yvette.

Il n'est pas soumis au PPRI du Bassin de l'Yvette et répond à un besoin en résidence pour étudiants au regard de l'opération d'aménagement de la ZAC du quartier de Moulon (soit 2 600 logements à l'échelle de la ZAC).

Le projet ne se situe pas dans une zone naturelle (ZNIEFF 1 et 2 et Natura 2000) et n'est pas inscrit au sein d'une zone humide. De plus, bien que situé à proximité d'une zone humide, il fait état d'un biotope totalement différent d'un milieu aquatique.

Même si aucun enjeux écologique n'a été recensé au droit du site, ce dernier participera activement au développement de la biodiversité avoisinante par la création d'espaces plantés et végétalisés (à travers la création de prairie à gestion différenciée) en vue de permettre une véritable continuité écologique en lien avec les autres espaces paysagers issus de l'aménagement de la ZAC du quartier de Moulon (jardin écologique à l'Ouest / Parc de Moulon à l'Est).

De plus, l'ensemble des bâtiments futurs seront labélisés Effinergie+ et H&E Profil A et répondront aux exigences de la RT2012-20%.

Enfin, une agence spécialisée dans la conception et l'ingénierie environnementale accompagne le projet notamment sur la question thermique (agence Franck Boutté Consultants).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent


Objet
Annexe CERFA - Développement des impacts du projet de résidence étudiante sur l'environnement
Annexe A - Notice environnementale du projet de résidence étudiante sociale - Agence Franck Boutté Consultants
Annexe B - Cahier des charges de cession de terrain des lots B6, B7 et B8
Annexe C - Diagnostic environnemental de cession - TESORA
Annexe D - Courrier de la DRAC du 3 novembre 2014
Annexe E - Etude d'impact de le ZAC du Quartier de Moulon - Artélia

9. Engagement et signature

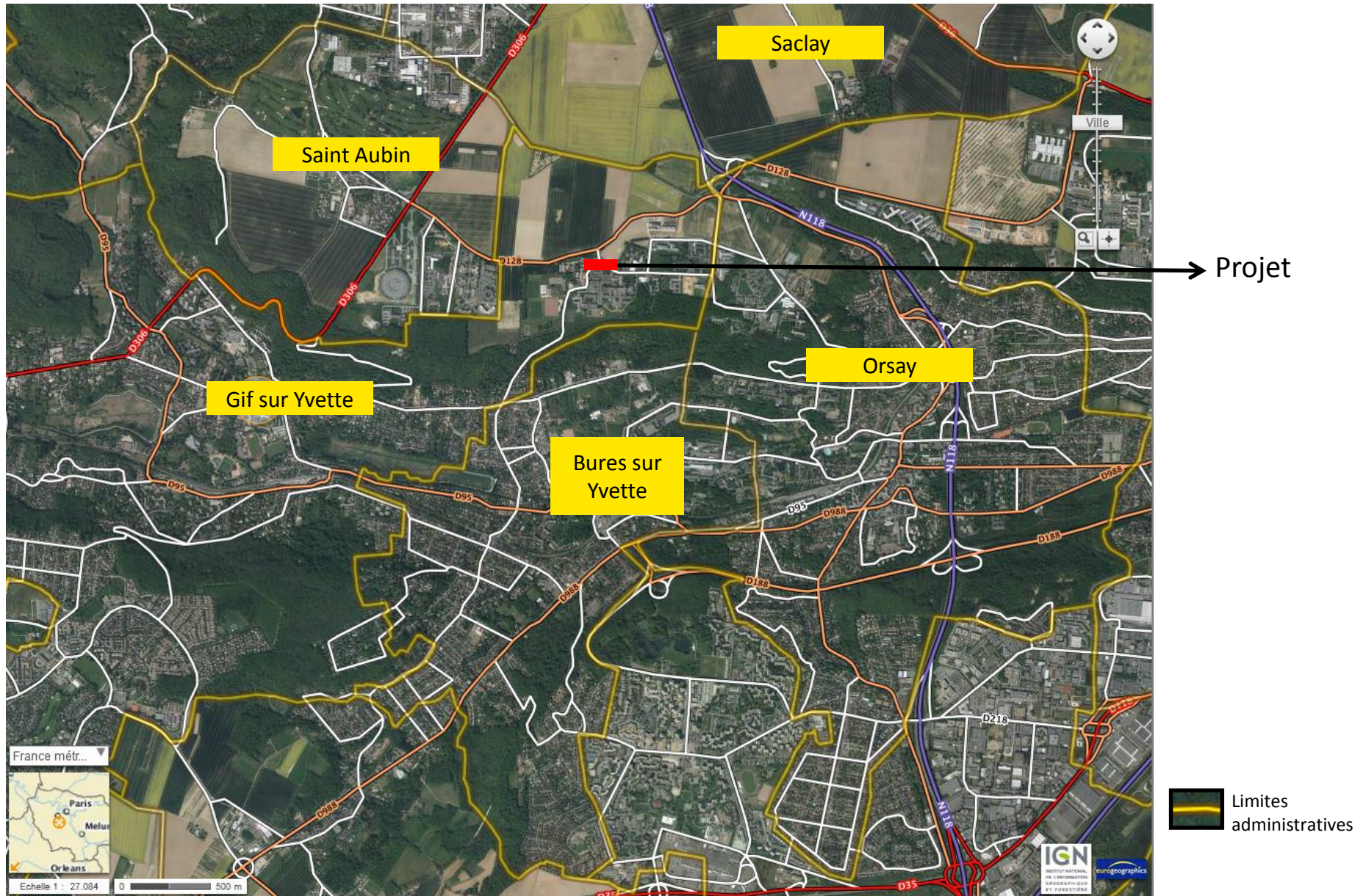
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à PARIS le, 27 Fevrie 2015

Signature

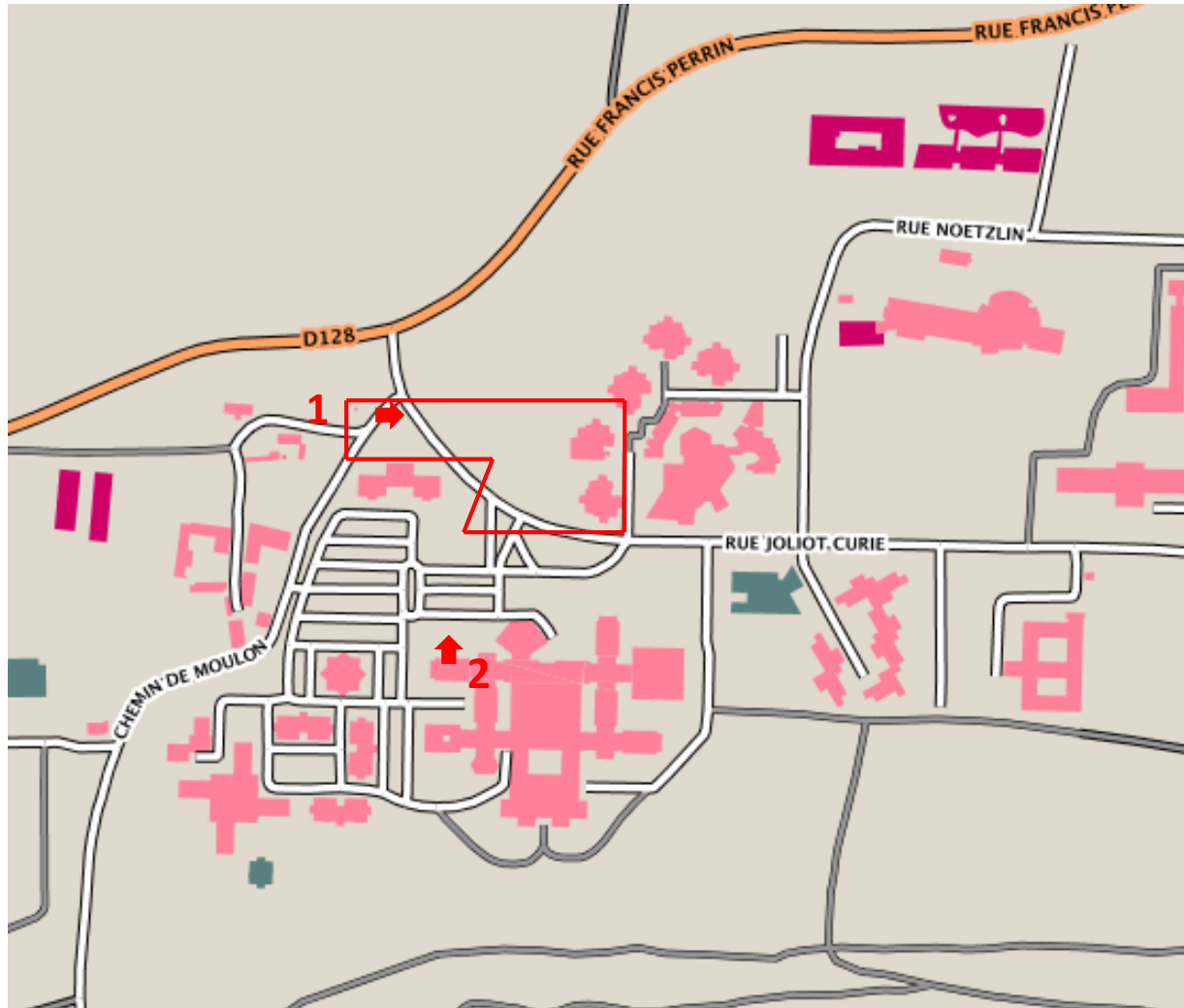



2 - Plan de situation



3 – Photographies

Localisation cartographique des prises de vues



 Emprise du projet

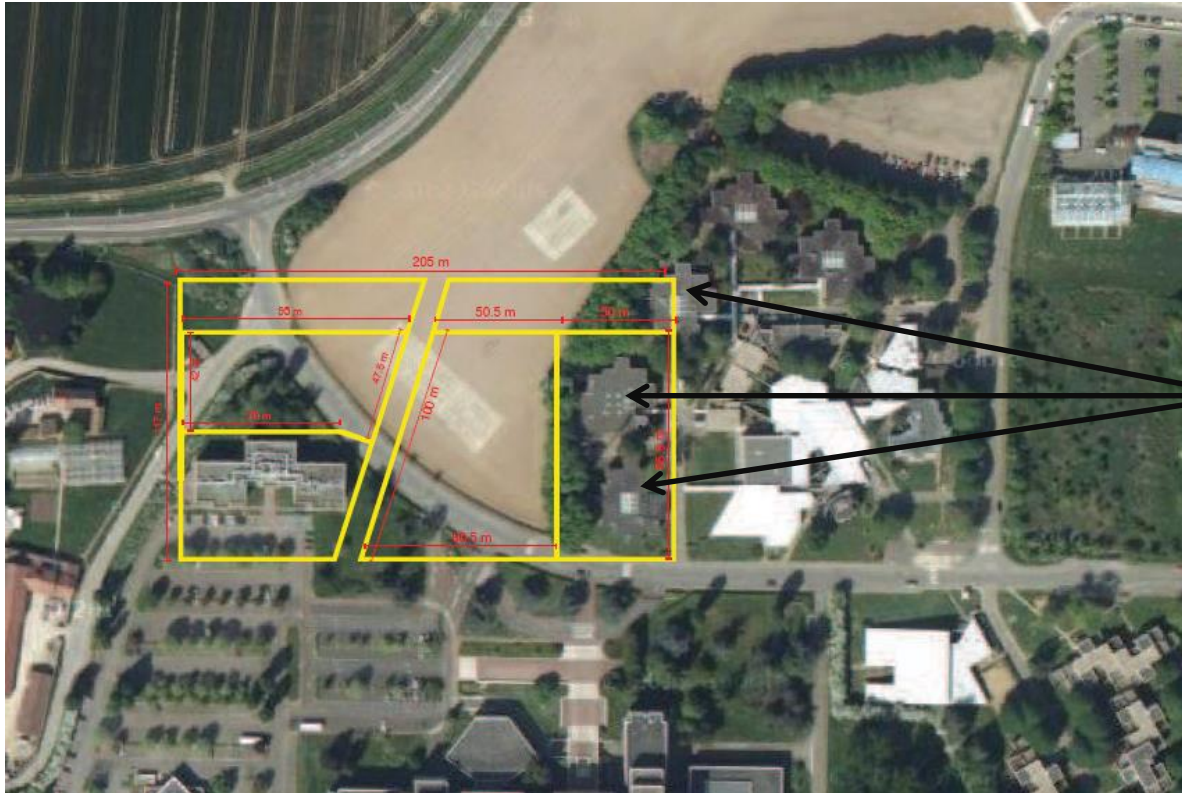
3 - Photographies



1 Prise le 9 Mai 2014



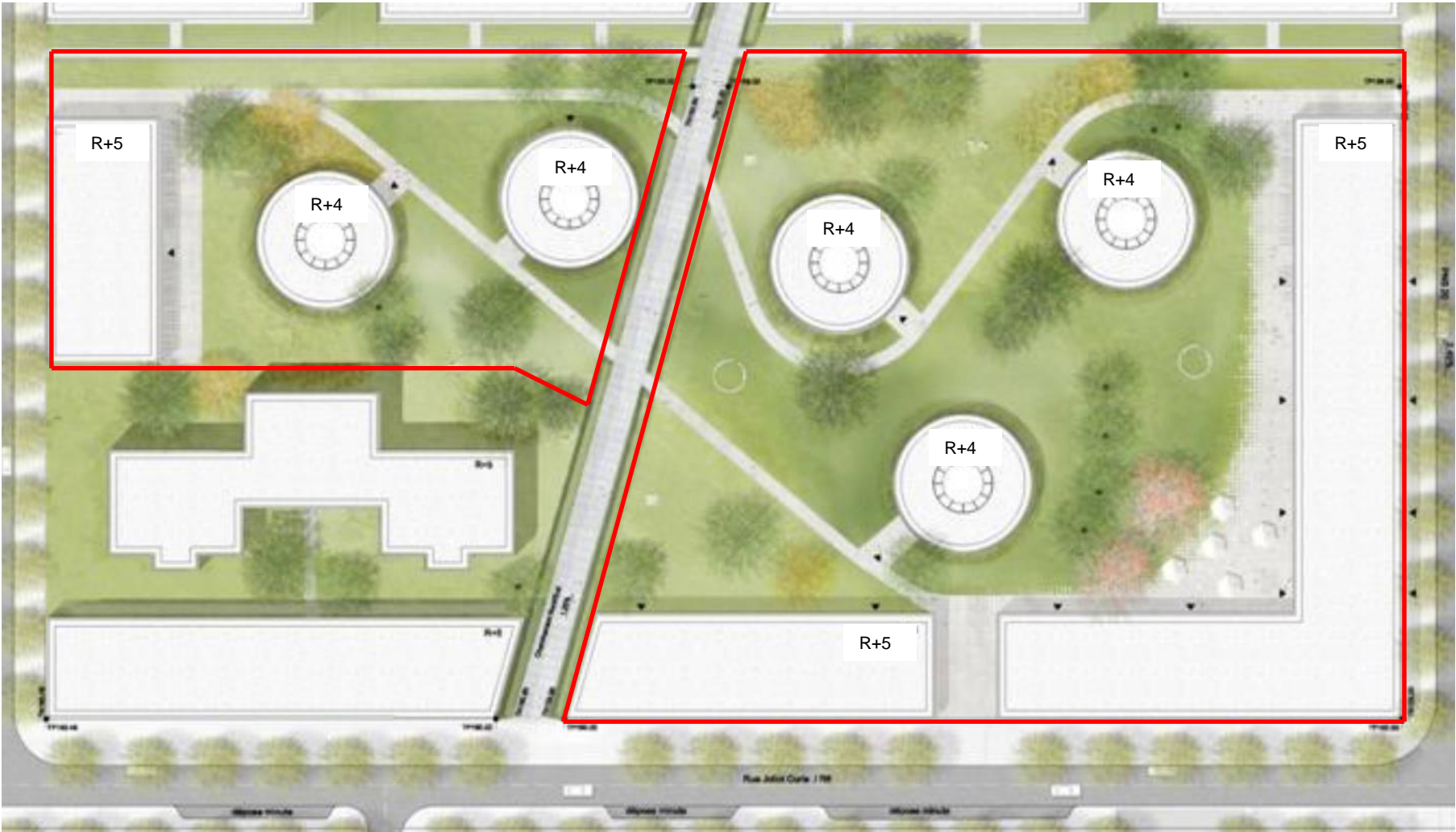
2 Prise le 9 Octobre 2014



Démolition rentrée 2014

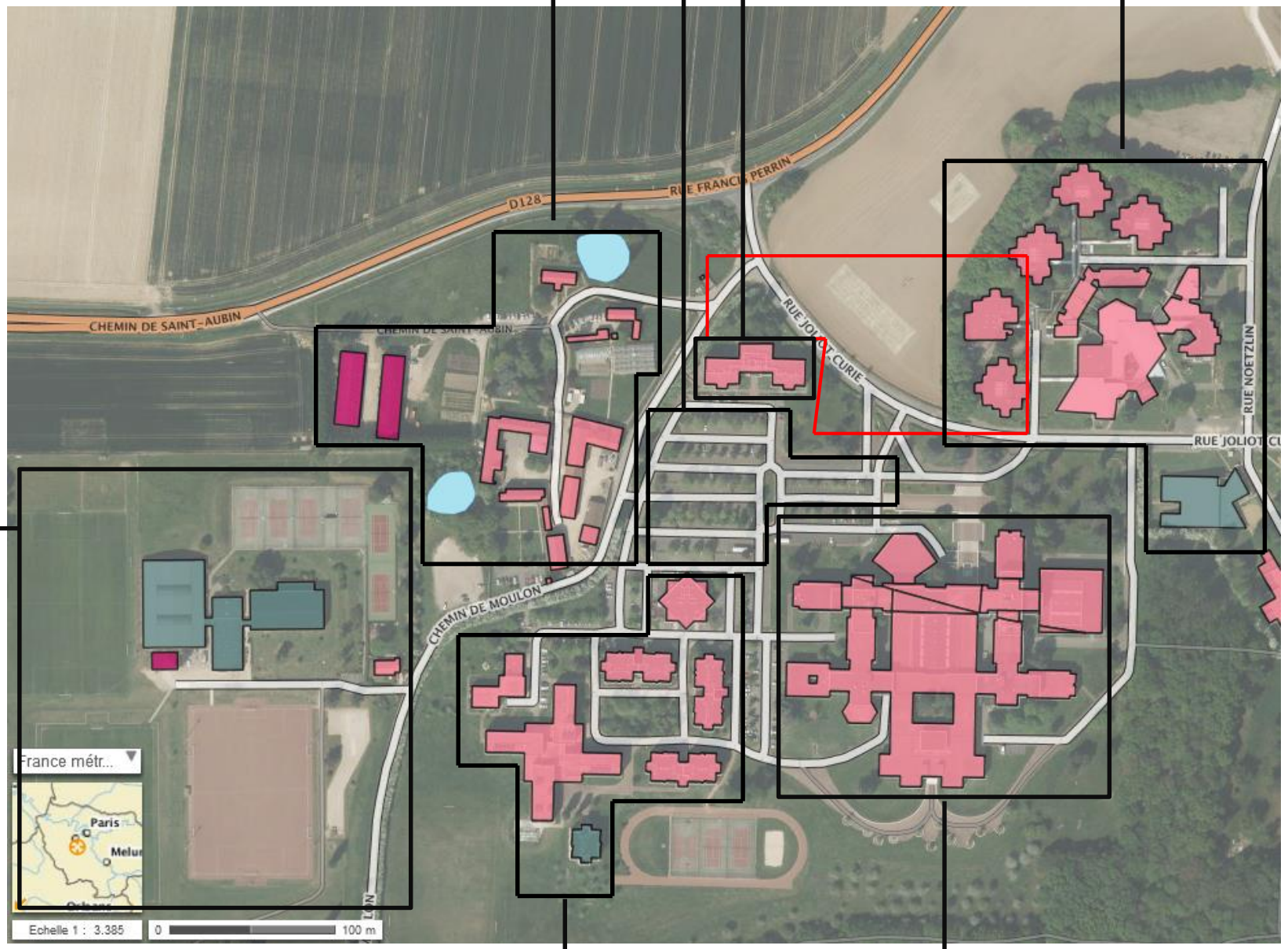
Google earth 2014

4 – Plan masse du projet



5 – Plan des abords du projet

Ferme du Moulon INRA Parking Résidence pour Etudiants Etablissement d'enseignement supérieur CNEF



← Complexe sportif

↓ Résidences pour étudiants

↓ Etablissement d'enseignement supérieur SUPELEC